Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260121-20260104-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Pouvoir : 2

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, LE PIOLET Benoît, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIRS : M. MADIOT Régis donne pouvoir à Mme LUCAS Sabrina. M. JACOB Romain donne pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PINIER Marie-Pierre.

2026.01.04 : Finances : aides aux écoles

Chaque année, la Commune de PLUHERLIN participe au financement de sorties scolaires/classes découvertes et de l'arbre de Noël pour les enfants de l'école Saint Gentien et de l'école Sylvain Pradeau de ROCHEFORT EN TERRE.

L'aide versée en 2025 s'élève à :

- 1 740€ pour les classes vertes et découvertes de l'école privée Saint Gentien et pas de facture reçue pour l'arbre de Noël.
- 800€ pour les classes vertes et découvertes de l'école publique Sylvain Pradeau et pas de facture reçue pour l'arbre de Noël.

Effectifs de ces deux écoles au 1er janvier 2025 sont les suivants – pas de connaissance des effectifs au 1er janvier 2026 :

- - Ecole Privée St Gentien PLUHERLIN 87 élèves (rappel 2024 : 91élèves)
- - Ecole Publique Sylvain Pradeau ROCHEFORT EN TERRE 25 élèves (rappel 2024 : 26 élèves domiciliés à PLUHERLIN)

OBJET	Montant 2025 / enfant	Proposition commission finances montant 2026/ enfant
Sorties scolaires/classes découvertes	20 €	20 €
Arbre de Noël	7.00 €	7 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260121-20260104-DE

Si les factures présentées sont inférieures au montant de l'aide allouée, le montant versé sera ajusté aux factures présentées.

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VERSE** une aide aux écoles selon les modalités ci-dessus et sur présentation de factures.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Marie-Pierre PINIER
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.01.26 16:15:52 +01'00'